

Conditions d'utilisation des contenus du Conservatoire numérique

1- [Le Conservatoire numérique](#) communément appelé [le Cnum](#) constitue une base de données, produite par le Conservatoire national des arts et métiers et protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle. La conception graphique du présent site a été réalisée par Eclydre (www.eclydre.fr).

2- Les contenus accessibles sur le site du Cnum sont majoritairement des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public, provenant des collections patrimoniales imprimées du Cnam.

Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur ; la mention de source doit être maintenue ([Cnum - Conservatoire numérique des Arts et Métiers - http://cnum.cnam.fr](#))
- la réutilisation commerciale de ces contenus doit faire l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

3- Certains documents sont soumis à un régime de réutilisation particulier :

- les reproductions de documents protégés par le droit d'auteur, uniquement consultables dans l'enceinte de la bibliothèque centrale du Cnam. Ces reproductions ne peuvent être réutilisées, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

4- Pour obtenir la reproduction numérique d'un document du Cnum en haute définition, contacter [cnum\(at\)cnam.fr](mailto:cnum(at)cnam.fr)

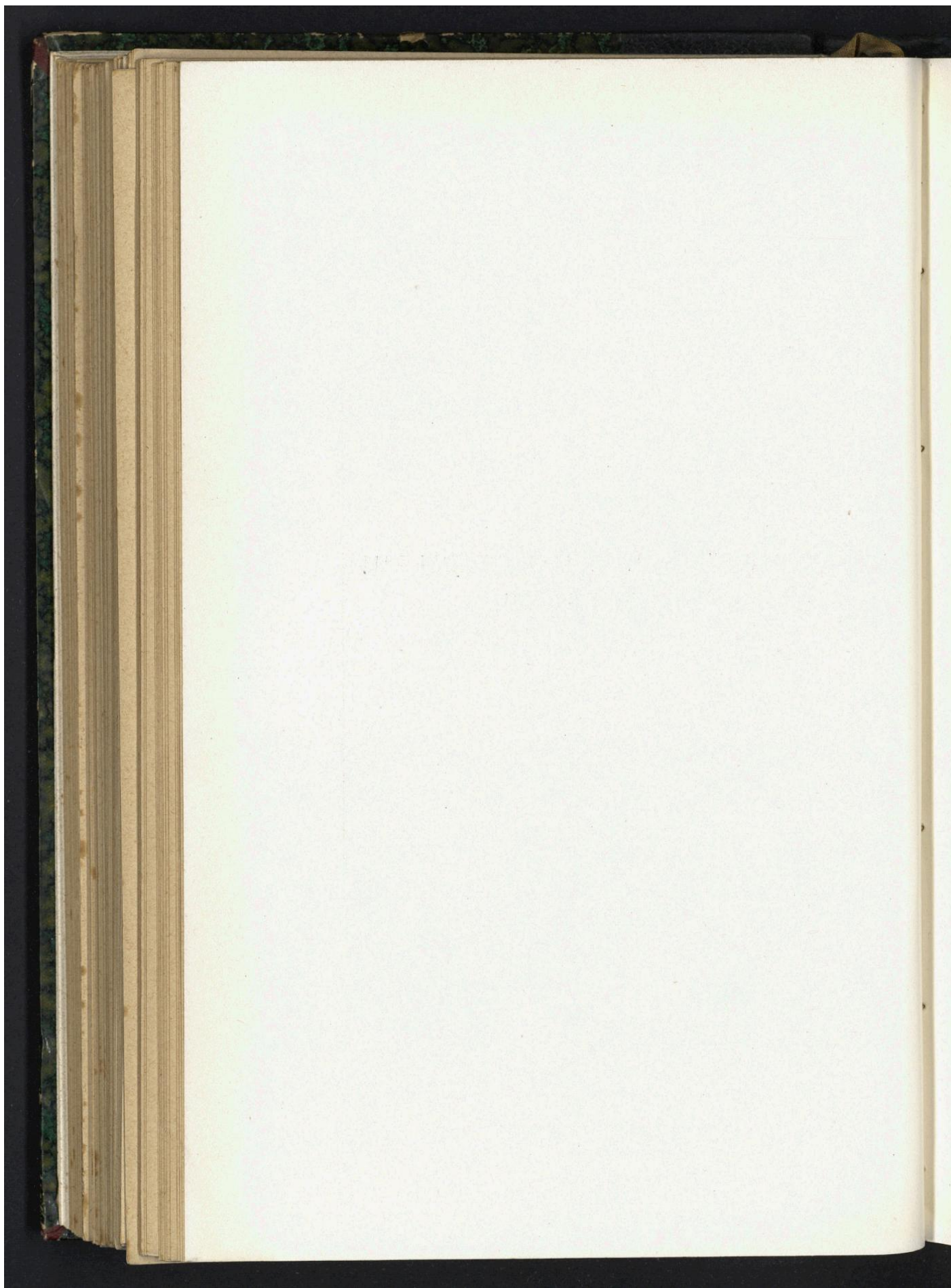
5- L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

6- Les présentes conditions d'utilisation des contenus du Cnum sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

Auteur(s)	Exposition internationale. 1905. Liège. Section française
Auteur(s) secondaire(s)	Pfeiffer, Bernard (1862-1932) ; France : Ministère du commerce et de l'industrie
Titre	Classe 52. Rapport
Adresse	Paris : Comité français des Expositions à l'étranger : M. Vermot éditeur, 1907
Collation	1 vol. (67-[2] p.) : ill. ; 28 cm
Nombre de vues	70
Cote	CNAM-BIB 8 Xae 627 (3)
Sujet(s)	Exposition internationale (Liège ; 1905) Fourrures -- Industrie et commerce -- 1870-1914
Thématique(s)	Expositions universelles
Typologie	Ouvrage
Langue	Français
Date de mise en ligne	27/04/2023
Date de génération du PDF	19/06/2023
Permalien	https://cnum.cnam.fr/redir?8XAE627.3

EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE
DE LIÈGE 1905







PORTE MONUMENTALE DE L'EXPOSITION

Bib.
CNAM

80853

8° 2ae 627(3)

MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE & DU TRAVAIL

EXPOSITION
UNIVERSELLE & INTERNATIONALE
DE LIÈGE 1905

SECTION FRANÇAISE

CLASSE 52

RAPPORT

PAR M. B. PFEIFFER

PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE SYNDICALE DES FOURREURS ET PELLETIERS
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

PARIS

COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER

Bourse du Commerce, rue du Louvre

1907

M. VERMOT, ÉDITEUR.





CLASSE 52

Produits de la Chasse

AVANT-PROPOS

M. CHAPSAL, maître des requêtes au Conseil d'État, commissaire général de la République française et M. PINARD, président de la Section française à l'Exposition de Liège, ont bien voulu me désigner comme rapporteur de la Classe 52 (produits de la chasse).

C'est un honneur dont je sens tout le prix, et si je n'ai point hésité à accepter cette mission, dont je comprends tous les devoirs, c'est que, ayant rempli les fonctions de vice-président des Comités d'admission et d'installation de la Classe 52, ayant siégé comme membre du Jury international de cette Classe, et ayant en outre été nommé par le Gouvernement belge secrétaire-rapporteur de ce Jury, et, par suite, membre du Jury de Groupe, j'ai été à même de suivre depuis la première jusqu'à la dernière heure, l'installation, le développement, les progrès, le succès de notre Classe puisqu'il m'a été donné d'assister à toutes les opérations du Jury.

Il m'est d'autant plus agréable et d'autant plus facile de rendre justice à nos collaborateurs, que j'ai pu en toute occasion apprécier leur concours, et que j'ai été témoin de leur zèle et de leur dévouement avant d'avoir à témoigner officiellement de leur succès.

Je ne crois pas devoir m'étendre sur l'histoire de la fourrure et des produits de la chasse, ce sujet ayant été traité après l'Exposition de Paris, en 1900, dans le rapport très documenté de M. Léon Révillon.

Je me bornerai à résumer fidèlement l'historique de l'Exposition de notre Classe, à apprécier sa valeur à tous les points de vue, à signaler les progrès réalisés dans toutes les branches, et à montrer avec une légitime fierté qui n'exclut pas l'impartialité, la différence qui existe entre la fabrication française et la fabrication étrangère.

Dans le compte rendu des travaux du Jury des récompenses, je présenterai le résultat des délibérations de ce Jury, je motiverai ses décisions et je saluerai au passage les lauréats de ce concours pacifique qui a contribué au grand succès de l'Exposition de Liège.

Mon seul but, mon seul désir est de grouper ici dans un cadre succinct et facile à parcourir, tous les renseignements susceptibles d'intéresser les exposants de l'avenir, touchant l'Exposition de la Classe 52.

Ce travail ne saurait comporter de longs développements, en raison du nombre relativement restreint des représentants des nations étrangères qui ont pris part à cette Exposition.

Avant de commencer, je dois rendre hommage à l'aimable accueil du Gouvernement belge et aux bons offices de l'administration de l'Exposition.

Je dois rendre également hommage à M. Chapsal, notre commissaire général qui a si dignement représenté la France, et à M. Pinard, président de la Section française, qui n'épargna ni son temps ni sa peine pour organiser la victoire de notre Section.

Il me sera permis enfin de remercier le Comité français des Expositions à l'étranger dont le président, M. Ancelot, et le Comité de direction ont tout fait pour faciliter notre tâche.

Je n'oublierai pas non plus d'adresser mes remerciements, au nom de la Classe 52, à M. Poupinel, président de notre Groupe IX, et à M. Laurent, président du Tribunal de Commerce de Paris et président de notre Classe 52, pour la bonne direction qu'ils ont su donner à notre Groupe et à notre Classe.



COMITÉS D'ADMISSION ET D'INSTALLATION

COMITÉ D'ADMISSION

Le 1^{er} juillet 1904, le président de la Section française à l'Exposition de Liège, M. Pinard, assisté de M. Poupinel, président du Groupe IX, dont la Classe 52 faisait partie, réunissait les membres du Comité d'admission pour former le bureau.

L'Assemblée procéda à cette élection, après avoir souscrit les parts du capital de garantie demandées par le Comité français des Expositions à l'étranger.

Tous les membres du bureau ayant été élus à l'unanimité, celui-ci se trouva ainsi constitué.

Président. M. LAURENT, Georges, crins, laines, plumes, président du Tribunal de Commerce de la Seine. — Hors concours, secrétaire du Jury. Paris 1900.

Vice-président. . . M. PFEIFFER, Bernard, maison Pfeiffer-Brunet, fourrures et pelleteries, président de la Chambre syndicale des Fourreurs et Pelle tiers, Paris. — Grand prix, Paris 1900. Hors concours, membre du Jury, Saint-Louis, 1904.

Secrétaire. M. JUNGMAN, Félix, fourrures et pelleteries, Paris 1900, Grand prix. — Hanoi 1903, Grand prix. — Saint-Louis 1904, Grand prix.

Trésorier. M. CHAPAL, Clément, maison Chapal frères et C^{ie}, à Montreuil-sous-Bois (Seine), pelletteries, poils de lapins et fourrures teintes. Paris 1900, Grand prix. — Saint-Louis 1904, Grand prix.

Membres du Comité.

M. GRÉBERT, fourreur, à Paris.

M. DOLAT, pelletier, à Paris.

M. ROUBAUT, pelletier lustreur, à Paris.

MM. VALENCIENNES frères, fourreurs, à Paris.

Plusieurs de ces membres ayant renoncé à exposer au moment décisif, furent rayés comme membres du Comité.

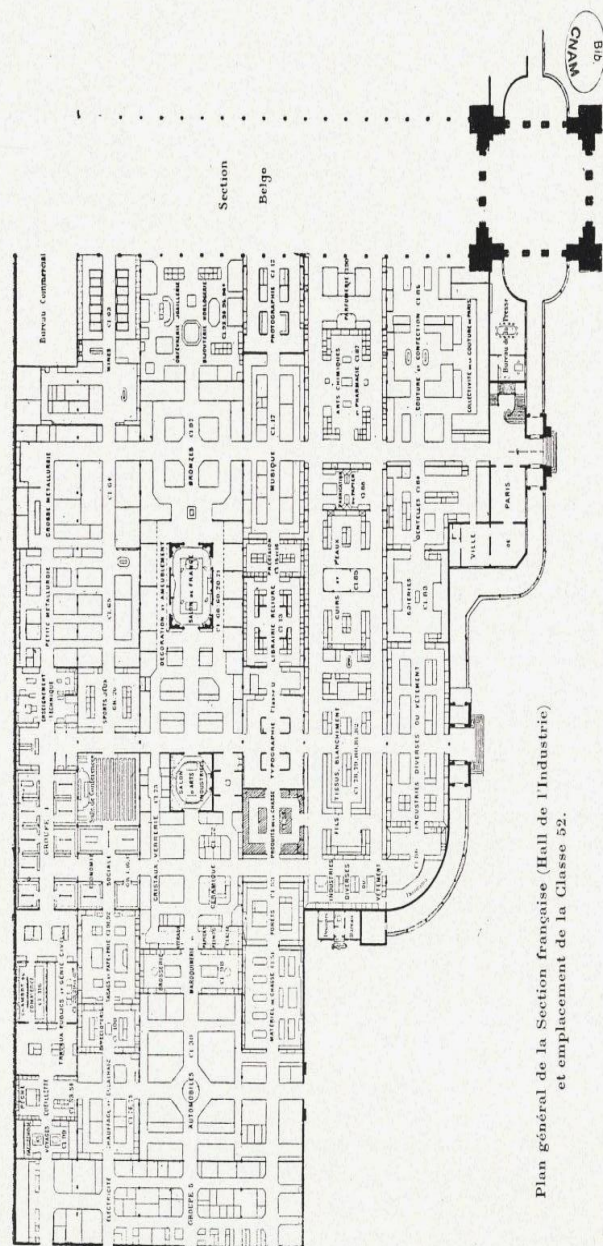
Il s'agissait maintenant de recueillir des adhésions ; celles-ci se produisirent d'abord sans grand empressement, en raison du peu de temps qui s'était écoulé depuis les Expositions de Paris 1900 et de Saint-Louis 1904. C'est pourquoi on dut faire de nombreuses démarches pour recruter des exposants et pour vaincre les hésitations de ceux qui avaient déjà consenti à de lourds sacrifices à l'occasion des deux Expositions précédentes.

Dans la confection des fourrures, une belle Exposition revient excessivement cher, attendu que l'on expose de véritables petites fortunes et que bon nombre des objets exposés sont à défaire au retour, ce qui détermine une grosse perte d'argent.

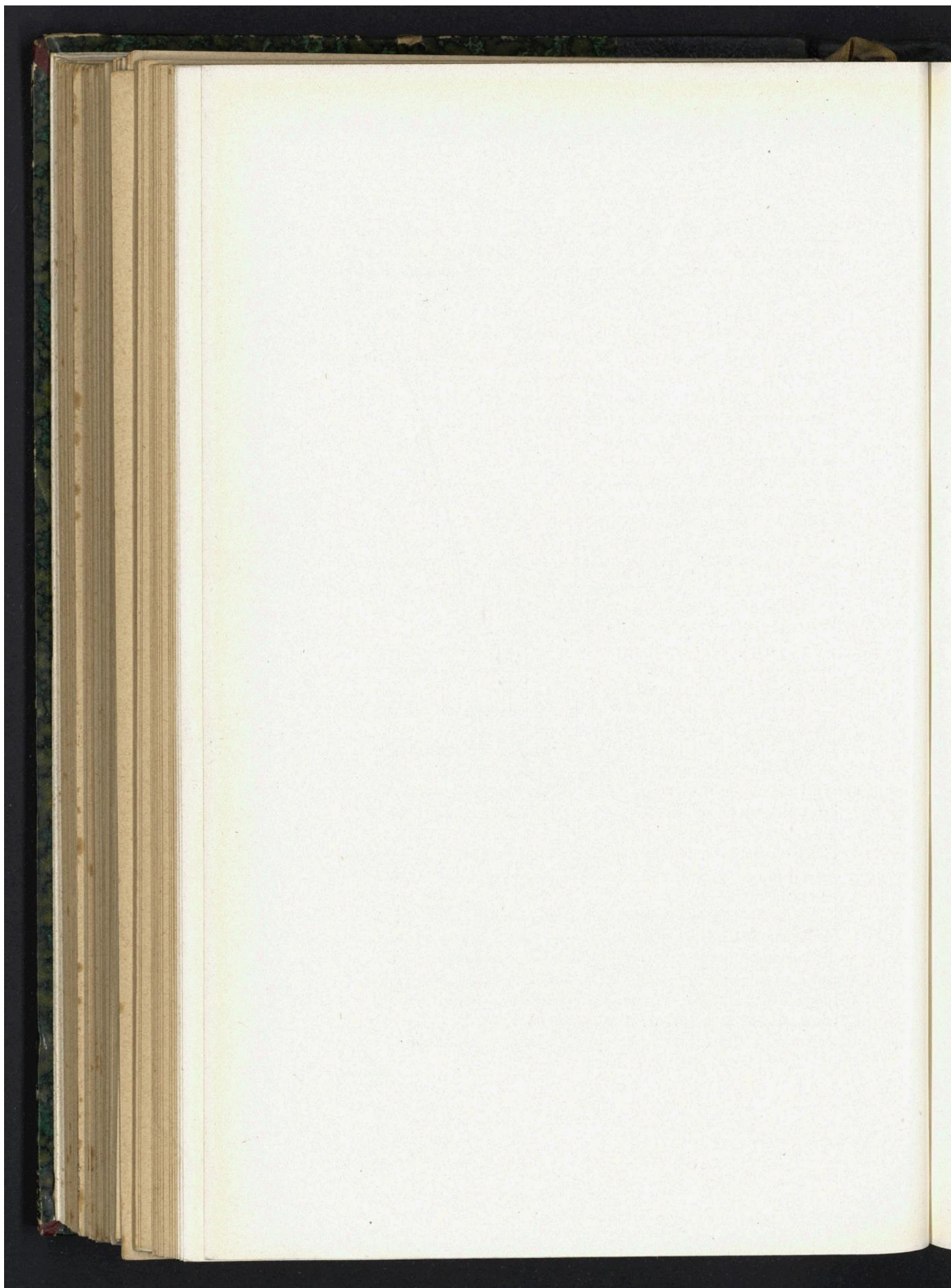
Il fallait néanmoins, pour maintenir la bonne renommée des fourreurs et pelletiers de notre pays, que la France fût dignement représentée à Liège. Nombre de commerçants le comprirent et les plus grandes maisons se décidèrent à participer à l'Exposition.

COMITÉ D'INSTALLATION

Le Comité d'installation se composait de tous les membres du Comité d'admission dont le Bureau conservait les mêmes attributions.



Plan général de la Section française (Hall de l'Industrie)
et emplacement de la Classe 52.



Aussitôt formé, le Comité d'installation se mit à l'œuvre. Il s'entendit d'abord avec M. de Montarnal, l'architecte bien connu des exposants, qui toujours se mit aimablement à la disposition de chacun et dont la plupart d'entre nous avaient déjà pu, dans d'autres Expositions, apprécier et les capacités et l'empressement.

Avant tout, nous devions évaluer la surface de l'emplacement dont nous pouvions avoir besoin ; ce n'était pas chose facile.

En effet, n'ayant encore connaissance ni du nombre exact des exposants ni de leurs désirs, nous ne pouvions baser notre évaluation que sur des estimations approximatives.

De plus, nous tenions à organiser une Exposition collective de la fourrure afin de permettre aux maisons qui n'étaient pas disposées à faire la dépense d'une grande vitrine, d'exposer dans de bonnes conditions

Enfin il était nécessaire d'établir notre budget.

D'après nos prévisions, une surface de 250 mètres carrés était indispensable pour exposer dans les meilleures conditions. Malheureusement, vu l'insuffisance des terrains par rapport au nombre des exposants, le Comité français des Expositions à l'étranger dut réduire l'emplacement de chaque Classe.

Force nous fut donc de nous contenter de 175 mètres carrés et, par suite, de diminuer les vitrines afin de ne pas laisser entre elles des passages trop étroits.

L'ensemble de notre Classe eût gagné beaucoup à conserver les mesures primitivement demandées.

Malgré le peu de place qui lui était concédé, le Comité fit de son mieux et eut dans la suite le plaisir de recevoir de toutes parts des compliments sur l'agencement de sa Classe. Aussitôt l'emplacement désigné, nous dressâmes les plans et fîmes exécuter les dessins de nos vitrines.

Les vitrines en bois clair avaient toutes nos préférences, aussi nous sommes-nous arrêtés, dans le choix du bois, à l'érable et au chêne clair.

En ce qui concerne le style, nous avons fait appel au bon goût de M. de Montarnal auquel nous avons demandé de recourir à l'art moderne, avec une certaine discrétion. Il convient d'adresser également des compliments à M. Cheminais, adjudicataire pour la fabrication des vitrines, qui les fit exécuter avec tant de soin, qu'on eût dit de véritables meubles.

Aussi pouvons-nous dire, sans être taxé de partialité, que

notre Classe avait un aspect distingué et « comme il faut » sans rien perdre de sa note gaie.

Nous avons par-dessus tout, le grand et légitime désir de voir notre Classe prête pour le premier jour de l'ouverture de l'Exposition.

Aussi, dès le début, n'avons-nous rien négligé à cet effet : nous avons fait le voyage de Liège aussi souvent que cela a été utile, et nous avons eu la satisfaction, assez rare, d'être prêts à temps.

BUDGET

Notre intention n'est pas de faire la balance de nos écritures, mais simplement de donner des chiffres qui puissent servir de renseignements pour l'avenir.

La Classe 52 occupait 175 mètres superficiels pour lesquels nous avons payé au Comité d'organisation, une redevance calculée à raison de 35 francs par mètre carré, plus divers remboursements de frais supplémentaires.

Les vitrines, faites spécialement pour nous, mais restant la propriété de M. Cheminais revinrent à 150 francs le mètre linéaire de façade.

La décoration générale de la Classe nous a occasionné une dépense de 7.000 francs. Dans ce chiffre sont compris également les frais généraux de gardiennage, de représentation, d'assurances, etc.

Pour faire face à ces dépenses, nous avons demandé à nos exposants une redevance de 500 francs par mètre linéaire de vitrine.

Plusieurs de nos confrères, ne désirant pas organiser des Expositions personnelles, se sont groupés en une collectivité qui, moyennant une somme forfaitaire de 1.000 francs pour chacun, a été établie dans une vitrine générale.

La balance des recettes et des dépenses une fois effectuée, nous avons été heureux de pouvoir faire à nos exposants une ristourne importante.



JURY INTERNATIONAL DES RÉCOMPENSES

Dans la séance plénière du 1^{er} août 1905, présidée par M. Francotte, ministre de l'Industrie et du Travail, président du Jury supérieur, il fut procédé à l'élection des bureaux des Jurys de Classe, à la répartition des présidences et vice-présidences, et à la nomination des secrétaires-rapporteurs puis à la nomination des bureaux des Jurys de Groupe.

Dans cette séance, furent fixées également les dates des visites des Jurys de Classe.

On procéda ensuite à la nomination des Jurys de Groupe composés des présidents, vice-présidents et des secrétaires-rapporteurs des divers Jurys de Classe.

MEMBRES FRANÇAIS DU JURY

La Classe 52 ayant réuni 16 exposants français, avait droit à un membre du Jury titulaire et un membre du Jury suppléant.

M. LAURENT, Georges, O^{*}, I. ^Q, négociant en laines et crins à Paris, président du Tribunal de Commerce de la Seine, président des Comités, Classe 52, fut nommé juré titulaire.

M. PFEIFFER, Bernard, ^{*}, ^Q, ^Q, fourreur à Paris, président de la

Chambre Syndicale des fourreurs et pelletiers à Paris, vice-président des Comités, Classe 52, membre du Jury, Saint-Louis 1904, fut nommé juré suppléant.

La France fut particulièrement favorisée dans la composition du bureau pour le Jury international, pour la Classe 52.

M. LAURENT fut nommé Président du Jury, et M. PFEIFFER, secrétaire-rapporteur.

Voici du reste la composition du Jury international et du Jury de Groupe.

COMPOSITION DU JURY INTERNATIONAL DES RÉCOMPENSES

CLASSE 52

Bureau

France. — *Président* : M. LAURENT, Georges, O. , I. , négociant en laines et crins à Paris, président du Tribunal de Commerce de la Seine, président de la Classe 52.

Bulgarie. — *Vice-président* : M. CAPOUILLET, Alexis, , propriétaire, à Bruxelles.

France. — *Secrétaire-rapporteur* : M. PFEIFFER, Bernard, , , , fourreur à Paris, président de la Chambre Syndicale des fourreurs et pelletiers de Paris, vice-président de la Classe 52; membre du Jury, Saint-Louis 1904.

Membres

Belgique. — M. WARY, , ingénieur agricole, inspecteur des eaux et forêts, à Bruxelles.

Belgique. — M. CALTEUX, , inspecteur des eaux et forêts, à Liège.
(Jurés de la Classe 49 et 50 assimilés à la Classe 52.)

COMPOSITION DU JURY DU GROUPE IX

CLASSES 49-50, 51-52, 53-54

Forêts, Chasses, Fourrures, Pelleteries, Pêche, Cueillettes

Bureau

Belgique. — *Président*: M. FRANCOTTE, Charles, ☼, fabricant d'armes à Liège, président du Jury de la Classe 51.

Autriche. — *Vice-président*: M. DORET, Léon, ☼, consul général de Belgique, à Vienne, vice-président des Classes 49 et 50 réunies.

France. — *Vice-président*: M. LAURENT, Georges, O. ☼, I. ☼, négociant en laines et crins à Paris, président du Tribunal de Commerce de Paris, président du Jury de la Classe 52.

Belgique. — *Secrétaire-rapporteur*: M. POLAIN, Jules, ☼, directeur du banc d'épreuves des armes à feu, commissaire du gouvernement chargé de la surveillance générale des armes à feu dans le Royaume, à Liège, secrétaire-rapporteur du Jury de la Classe 51.

Membres

France. — M. POUPINEL, Paul, O. ☼, I. ☼, O. ☼, négociant en bois, à Paris, président des Classes 49-50.

Suède. — M. NORDLING, Gustave, O. ☼, ☼, consul général de Suède et Norvège, à Paris, vice-président des Classes 49-50.

Belgique. — M. CAILTEUX, Th., ☼, inspecteur des eaux et forêts, à Liège, secrétaire-rapporteur, Classes 49-50.

France. — M. RIEGER, H., ✱, fabricant d'armes (Lefauchaux), à Paris, vice-président, Classe 51.

Bulgarie. — M. CAPOUILLET, Alexis, ☼, propriétaire, à Bruxelles, vice-président, Classe 52.

France. — M. PFEIFFER, Bernard, ✱, ☼, ☼, fourreur, à Paris, secrétaire-rapporteur, Classe 52.

Belgique. — M. GENS, Émile, ☼, docteur ès sciences naturelles, membre de la Commission de Pisciculture, à Verviers, président, Classes 53-54.

France. — M. FAURE, Jean, ✱, docteur en pharmacie, à Paris, vice-président, Classes 53-54.

Belgique. — M. MAES, Louis, ☼, ingénieur agricole, inspecteur des eaux et forêts à Bruxelles, secrétaire-rapporteur, Classes 53-54.





LISTE DES EXPOSANTS

SECTION FRANÇAISE

- MM. CHANEL, C. et C^{ie}, fourrures confectionnées, Paris.
CHAPAL frères et C^{ie}, pelleteries et fourrures, poils pour la
chapellerie, Montreuil-sous-Bois.
DOLAT et C^{ie}, pelleteries, poils pour la chapellerie, Paris.
JUNGSMANN, Félix, fourrures confectionnées, Paris.
LAFRIQUE et fils, peaux de lapins, poils pour la chapellerie,
Paris.
LAURENT, Georges, laines, crins, plumes, duvets, Paris.
PFEIFFER-BRUNET, fourrures confectionnées, Paris.
ROUBAULT, pelleteries, Paris.

COLLECTIVITÉ DE LA FOURRURE

BECH, fourrures confectionnées, Paris.		
BERGSTROM, Hermann, fourrures confectionnées, Paris.		
BORDAGE	—	—
CORBY, Th.-L.	—	—
GRISON-KÉGEL et C ^{ie} .	—	—
GRUNWALDT, P.-M.	—	—
GUTTMANN, J.	—	—
RUZÉ et C ^{ie} .	—	—
ZACHWEY, Ch. et C ^{ie}	—	—

SECTIONS ÉTRANGÈRES

Belgique.

De CONTRERAS, Marcel, livre : « Les oiseaux observés en Belgique ».

GÉRARD, Jules, collection d'oiseaux de Belgique, Liège.

MARQUET-DANLOY, sanglier naturalisé, Laroche.

De RÈZE, Félix, oiseaux nuisibles, Etterbeck.

SÉVERIN, insectes nuisibles aux forêts, Bruxelles.

Société Anonyme « La TRICHOPIÈSE », Anc. établissements

G. VAN CASTEELE, procédés d'isolement faits avec du poil,
Ledeberg-les-Grands.

Bulgarie.

CHRISTOFF, Georges, pelleteries, Doubnitza.

DASCALOFF, Dimitre, différentes peaux, Riza Doubnitza.

HODJUEFF, Kapitan, peaux, chevrettes et ours, Pleven.

KALDAMAROFF frères, A., peaux de loups, Viatza.

KOJOUHAROFF, R. Dimitre, différentes peaux, Osman Pozar.

KOJOUHAROFF, Natcho, N., — Tatar Pasardjik,

IGNAT, D., KLEPTCHEFF et fils, — Gabrovo.

KALEFF, Chr., — Silistra.

SAVOFF, Iv., S. — Berkovitza.

STOEFF, Stéphan, — Sofia.

VELITEHKOFF, Péter, — Sofia.

VADEFF, Jor, peaux de renards, Karnobat.

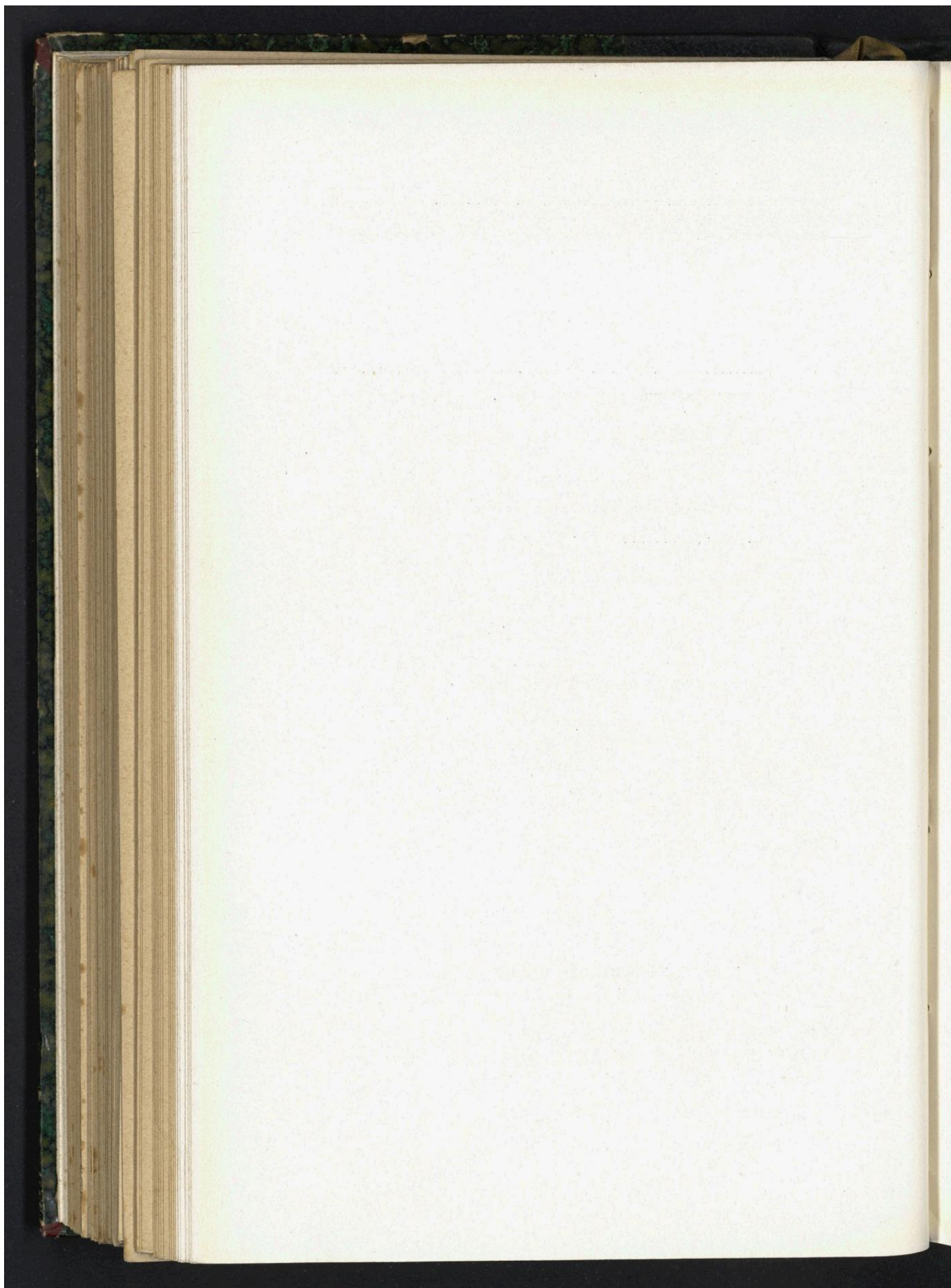
Chine.

GOUVERNEMENTS DE HANKOW, FOOCHOW et CANTON, collection de
peaux d'oiseaux.

Russie.

LEW, Ossip, fourreur, établi à Paris.







LISTE DES RÉCOMPENSES DÉCERNÉES AUX EXPOSANTS DE LA CLASSE 52

HORS CONCOURS (Membres du Jury.)

MM. LAURENT, Georges, Paris.
PFEIFFER-BRUNET, Bernard, —

DIPLÔMES DE GRAND PRIX

MM. CHAPAL, C.-E., frères et C^{ie}, Montreuil-sous-Bois (Seine).
DOLAT et C^{ie}, Paris.
GRISON-KÉGEL et C^{ie}, —
GRUNWALDT, P.-M., —
JUNGMANN, Félix, —
LAFRIQUE et fils, —
RUZÉ et C^{ie}, —

DIPLÔMES D'HONNEUR

MM. CHANEL, C. et C^{ie}, à Paris.
SÉVERIN, à Bruxelles.

DIPLÔMES DE MÉDAILLE D'OR

MM. BECH,	Paris.
BORDAGE, François-Pierre-Emile,	—
GÉRARD, Jules,	Liège.
IGNAT D. KLEPTCHEFF, et fils,	Gabrovo (Bulgarie).
LEW, Ossip,	Paris. (Russie).
ROUBAULT, C.,	Paris.
Société anonyme LA TRICHOPIÈSE, anciens établissements Van de Castele, à Ledeberg-lès-Gand (Belgique).	
STOEFF, Stephan,	Sofia (Bulgarie).

DIPLÔMES DE MÉDAILLE D'ARGENT

MM. CORBY, Th.-L.,	Paris.
de CONTRERAS, Marcel,	(Belgique).
de RÈZE, Félix,	Etterbeck (Belgique).
Gouvernements de HANKOW, Foochow et CANTON (Chine).	
KOJOUHAROFF, R.-Dimitre, à Osman Pasar (Bulgarie).	
VELITCHKOFF, Peter,	Sofia.
ZACKWEY et C ^{ie} ,	Paris.

DIPLÔMES DE MÉDAILLE DE BRONZE

MM. BERGSTROM, Hermann,	Paris.
CHRISTOFF, Georges,	Doubnitza (Bulgarie).

MM. GUTTMANN, J.,	Paris.
KOLEFF, Chr.,	Silistra (Bulgarie).
VODEFF, Jor.,	Karnobat (Bulgarie).

DIPLÔMES DE MENTION HONORABLE

MM. DASCALOFF, Dimitre,	Rila (Bulgarie)
HADJIEFF, Kapitan	Pleven —
KALDARAMOFF frères, A.,	Vratza —
KOJOUHAROFF, Natcho-N.,	Tatar-Pasardjik (Belgique).
MARQUET-DANLOY,	Laroche —
SAVOFF, Iv.-S.,	Berkovitza (Bulgarie).

RÉSUMÉ DES RÉCOMPENSES

Hors concours, membres du Jury.	2
Grands prix	7
Diplômes d'honneur.	2
Médailles d'or.	8
— d'argent	7
— de bronze.	5
Mentions honorables.	6
Total.	37

Se répartissant comme suit :

	FRANCE	BELGIQUE	BULGARIE	CHINE	RUSSIE
Hors concours.	2	»	»	»	»
Grands prix	7	»	»	»	»
Diplômes d'honneur. . . .	1	1	»	»	»
Médailles d'or.	3	2	2	»	1
Médailles d'argent.	2	2	2	1	»
Médailles de bronze. . . .	2	»	3	»	»
Mentions honorables. . . .	»	1	5	»	»
Totaux . . .	17	6	12	1	1

COLLABORATEURS

DIPLOMES DE MÉDAILLE D'OR

M^{me} CHANEL, maison Chanel et C^{ie}, à Paris.

M^{lle} CHEVIET, Berthe, maison B. Pfeiffer-Brunet, Paris.

DIPLOMES DE MÉDAILLE D'ARGENT

M. ANGLADE, maison Lafrique et fils, à Paris.

M^{me} BLINETTE, maison Jungmann, —

M^{lle} CHARLEY, maison Jungmann, —

M. ECLACHE, maison Chapal, C.-E. frères et C^{ie}, à Montreuil-sous-Bois.

M^{me} JOSSELIN, maison Jungmann, à Paris.

M^{me} MASSIOTTAZ, maison Dolat et C^{ie}, à Paris.

M^{me} RIVES, maison B. Pfeiffer-Brunet, à Paris.

M. SCHMIDT, Joseph, maison Ruzé et C^{ie}, à Paris.

DIPLOMES DE MÉDAILLE DE BRONZE

M. BÉCÉ, Henri, maison Ruzé et C^{ie}, à Paris.

M^{lle} DUFIEUX, Suzanne, maison B. Pfeiffer-Brunet, à Paris.

M^{me} LUX, maison B. Pfeiffer-Brunet, à Paris.

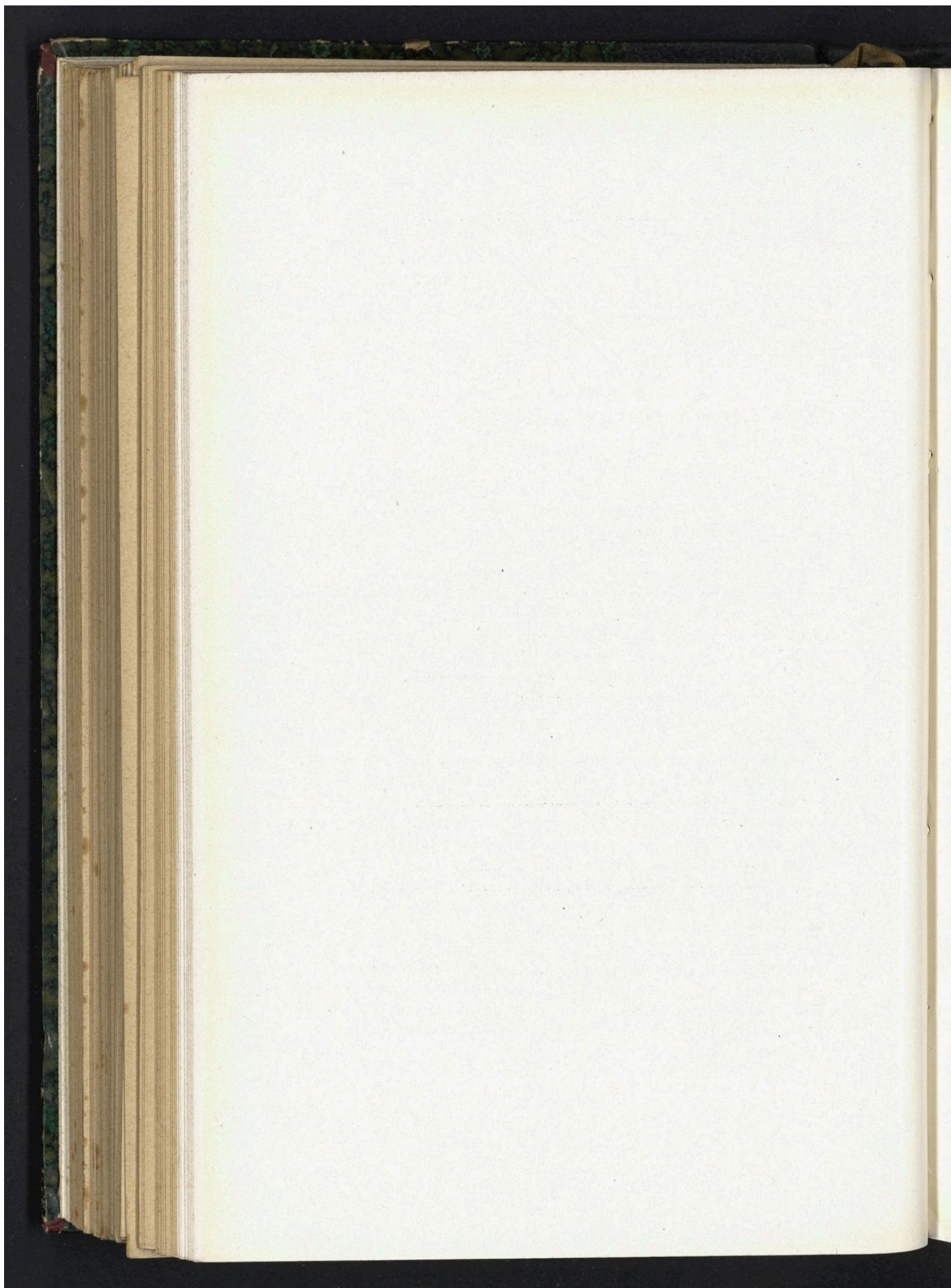
COOPÉRATEURS

DIPLÔMES DE MÉDAILLE DE BRONZE

- M^{me} BACHELIN, maison B. Pfeiffer-Brunet, à Paris.
M^{me} FAREZ, Louise, maison Th. Corby, à Paris.
M. GARAUDE, maison Chapal, C. et E. frères et C^{ie}, à Paris.
M. GRUNDWALDT, Harry, maison Grundwaldt, S. M., à Paris.
M. HAESSNER, Charles, maison Ruzé et C^{ie}, à Paris.
M. ITHIE, maison Chanel, C. et C^{ie}, à Paris.
M. KERMER, Otto, maison Th. Corby, à Paris.
M. MALTERRE, maison Chapal, C. et E. frères et C^{ie}, à Montreuil.
M^{me} MEYER, maison Chanel C. et C^{ie}, à Paris.
M^{me} MOREAU, maison B. Pfeiffer-Brunet, à Paris.
M^{me} POINTET, maison B. Pfeiffer-Brunet, à Paris.
M. SCHMIDT, G., maison Jungmann, Félix, à Paris.
M. SCHULTZ, maison Jungmann, Félix, à Paris.

DIPLÔMES DE MENTION HONORABLE

- M. JOFFRE, maison Jungmann, Félix, à Paris.
M^{lle} LEROUX, maison Jungmann, Félix, à Paris.





COUP D'ŒIL D'ENSEMBLE SUR LA CLASSE 52

Les fourrures et pelleteries, les crins et laines, dont se composait la Classe 52, constituaient une Exposition du plus haut intérêt.

Exposants et organisateurs avaient eu à cœur de placer leurs produits dans un cadre propre à les faire valoir, et leurs efforts ont été couronnés de succès.

En effet, le visiteur, en pénétrant dans cette partie de l'Exposition, était frappé, dès l'abord, par l'élégance des vitrines et des objets exposés, et par la note d'art qui s'en dégageait.

Des meubles nouveaux, du meilleur goût, en érable rosé et chêne clair, remplaçaient avec avantage les anciennes et classiques vitrines.

La façon heureuse dont certaines maisons de fourrures avaient présenté leurs sujets, a fait sur le public la plus vive impression.

Dans ces vitrines, véritables salons ornés de meubles de style et égayés par des plantes et des fleurs, les mannequins d'autrefois, sans grâce et sans vie, étaient remplacés par des personnages donnant l'illusion de la réalité.

A la place de ces figures de cire rappelant les devantures des marchands de poupées, on met sous nos yeux, dans le cadre qui leur convient, des femmes ayant la souplesse et les poses de nos élégantes.

Le corps et la figure des sujets, ainsi présentés dans les salons des fourreurs en renom, sont de véritables œuvres d'art, et on sent que l'exécution en avait été confiée à de véritables artistes. Il y a là un progrès qui fait honneur à notre pays et mérite d'être signalé.

La majorité des vitrines étaient réussies de tous points, aussi la valeur et le goût des vêtements et des objets exposés ont-ils été justement appréciés par le Jury des récompenses.

Il est certain qu'au point de vue de la fabrication, aussi bien qu'au point de vue de l'art, cette Exposition marque un progrès dans l'histoire de la fourrure.

En plus des fourrures confectionnées, la Classe 52 comprenait les produits bruts de la chasse, c'est-à-dire les dépouilles d'animaux et d'oiseaux sauvages, plumes de parure, plumes et duvets pour la literie, crins, pelleteries non confectionnées, apprêts et teintures de pelleteries et poils pour la chapellerie.

Ces différentes Expositions doivent être envisagées dans leur ensemble, certains exposants étrangers n'ayant soumis à l'appréciation du Jury que quelques peaux provenant de leurs chasses. Il convient cependant de faire une exception en faveur de plusieurs maisons importantes de pelleteries, couperies de poils et peaux lustrées pour la chapellerie, dont la marque est à juste titre fort réputée.

Les oiseaux aux brillantes couleurs s'offrent à l'admiration du visiteur, qu'intéresse l'application de leurs dépouilles aux besoins si variés du commerce et de l'industrie.

Nous signalerons également comme digne d'attention l'Exposition de crin, plumes et duvets pour la literie, d'une épuration si perfectionnée, faisant partie de la Classe 52.

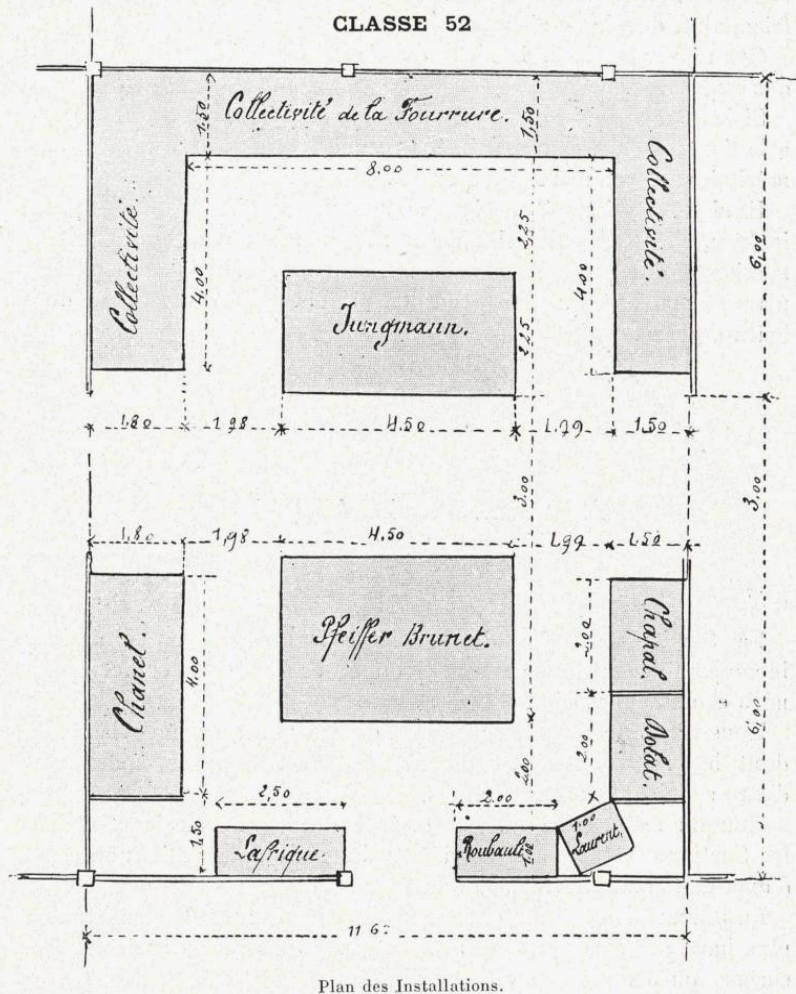
A la suite de cette vue d'ensemble et après tous ces éloges, nous croyons toutefois qu'il est de notre devoir de formuler quelques réserves.

Certaines maisons, au lieu de faire partie de la Classe 52, exposaient aux Colonies et dans d'autres Classes où la fourrure n'a pas grande raison d'être, et où, par suite, il était plus facile d'être remarqué et récompensé.

Il y aurait intérêt, croyons-nous, à empêcher ces émigrations, une semblable division des forces ne peut que nuire à l'effet d'ensemble de la Classe, dont l'existence même serait menacée si des abus de ce genre venaient à se généraliser.

En vertu d'une tradition déjà ancienne, le Jury se croit obligé de décerner la même récompense aux maisons qui ont obtenu des diplômes aux Expositions précédentes, même lorsque ces maisons n'ont pas fait tout l'effort nécessaire pour présenter une Exposition digne d'elles.

Le Jury, certes, a raison de tenir compte non pas seulement des produits exposés, mais encore de la valeur réelle de la maison. Pourtant, il y aurait danger pour l'avenir à laisser croire



qu'il suffit à un exposant de valeur, pour être récompensé, d'envoyer sa carte de visite et quelques échantillons.

La marque d'un établissement, si renommé soit-il, ne saurait

légitimer la récompense si cet établissement n'apporte pas en outre à l'œuvre commune, une participation active et efficace. Un pareil état de choses constitue pour le recrutement et pour la réussite des Expositions futures, un danger que nous nous faisons un devoir de signaler.

Ces réserves faites, il n'est que juste de féliciter l'ensemble des exposants.

Si les Grands prix ont été nombreux dans la Section française, cela tient à ce que nos maisons, presque toutes de premier ordre, méritaient de hautes récompenses.

Et si les Sections étrangères se sont vues moins favorisées par le Jury, c'est que celui-ci n'a pu mieux faire, vu l'infériorité manifeste des produits exposés. Beaucoup, nous l'avons dit, n'avaient envoyé que les produits, parfois très ordinaires, de leurs chasses.

LA SECTION FRANÇAISE

La Section française de la Classe 52 a été sans contredit incomparable, surtout dans le Groupe des fourrures confectionnées et des pelleteries.

Nous n'omettrons pas cependant de signaler les crins et laines, dont les représentants, malheureusement trop rares, méritent d'être spécialement mentionnés.

Nous ne savons si c'est par crainte de la comparaison, mais les Sections étrangères n'avaient fourni qu'un petit nombre d'exposants dans le travail de la fourrure.

La plupart d'entre eux étaient plutôt comme nous le constatons plus haut, des chasseurs qui avaient envoyé les produits de leurs chasses ou des chasses de leur pays.

On y voyait très peu de peaux travaillées. Nous ne pouvons donc faire que des compliments aux exposants français de la Classe 52.

Les scènes vivantes et animées, présentées par eux avec art et

dans un cadre harmonieux, constituent le plus beau travail qu'on ait encore vu en fourrure.

Pour obtenir une telle victoire, il fallait triompher d'obstacles sérieux qu'il est assez difficile d'apprécier lorsqu'on n'est pas du métier.

En général, le public ne se rend pas un compte exact des connaissances spéciales nécessaires pour faire des vêtements



Ensemble des vitrines de la Classe 52.

avec des peaux de prix, de manière à mettre ces peaux en valeur sans les abîmer.

Une fois un certain degré de capacité et d'habileté professionnelle acquis, le travail de la fourrure devient un métier d'artiste. L'ouvrier fourreur doit savoir disposer les arêtes, c'est-à-dire la partie foncée du milieu du dos, de façon à ne pas détériorer les peaux, tout en se conformant aux règles de la coupe. En même temps, il doit conserver l'harmonie de ces teintes dégradées qui vont du plus foncé en partant du dos de l'animal, jusqu'au plus

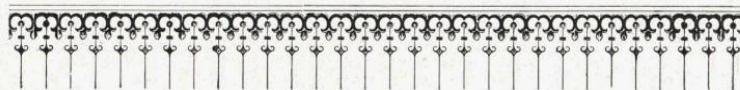
clair en arrivant sur les flancs, et dont l'ensemble dénote une main-d'œuvre experte.

Parmi tant de sortes de fourrures, il n'en est pas deux qui se travaillent de la même façon ; chacune nécessite des procédés spéciaux.

La loutre, la zibeline, le breitschwaenze, le vison, le renard, le skunks, l'astrakan exigent autant de méthodes différentes ; de sorte qu'un fourreur connaissant son métier à fond n'est pas seulement un industriel, mais encore un érudit et un artiste.

Il n'a le droit d'ignorer ni la chimie industrielle, ni le dessin, ni les modes modernes et anciennes, et, aussi expérimenté qu'il soit, il lui reste toujours à apprendre, et à créer, pour le lendemain, des modèles dignes de ceux de la veille.





DESCRIPTION DES EXPOSITIONS

SECTION FRANÇAISE

La Classe 52 (Produits de la Chasse), comprenait les pelleteries, apprêt et teinture de pelleteries et poils pour la Chapelierie ;

Les fourrures confectionnées ;

Les crins, laines, plumes et duvets ;

La naturalisation, plumes de parure, dépouilles d'oiseaux ;

Cornes, ivoires, musc, civette, etc.

Cette Classe représente des produits d'une très grande importance, puisque, pour la France seulement, l'on peut estimer le chiffre d'affaires à plus de 200 millions de francs.

Et si nous comptons les transports terrestres et maritimes dus au trafic des importations et exportations, si nous comptons également les salaires énormes payés pour la transformation et la fabrication, on peut dire que cette branche commerciale contribue dans une large mesure à la prospérité du pays et à sa richesse.

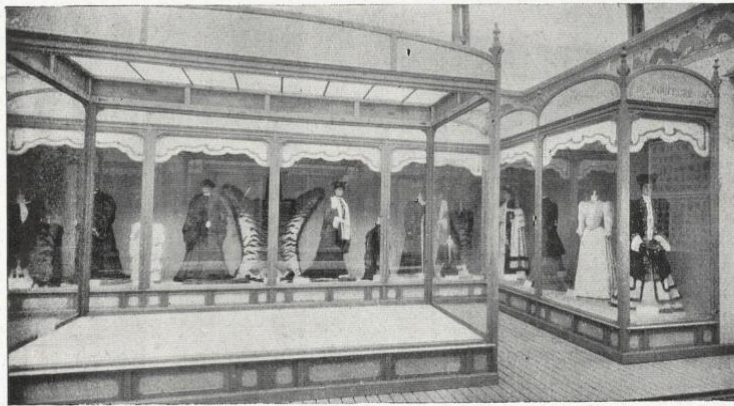
Notre Classe était comprise dans la Section française qui occupait une très large place dans le Hall de l'Industrie.

Nous allons donner quelques détails sur chacune des vitrines exposées en les classant par ordre des récompenses obtenues.

HORS CONCOURS

M. LAURENT, Georges, à Paris, laines et crins.

M. Laurent, Georges, président du Tribunal de Commerce, officier de la Légion d'honneur, président de la Classe 52, et



Vitrines de la Classe 52.
Collectivité de la fourrure.

vice-président du Jury du Groupe IX, a exposé des échantillons de laines et crins de toutes sortes. Ces articles peu attrayants par eux-mêmes, sauf pour les connaisseurs, avaient été disposés avec un goût qui donnait à la vitrine le plus agréable coup d'œil.

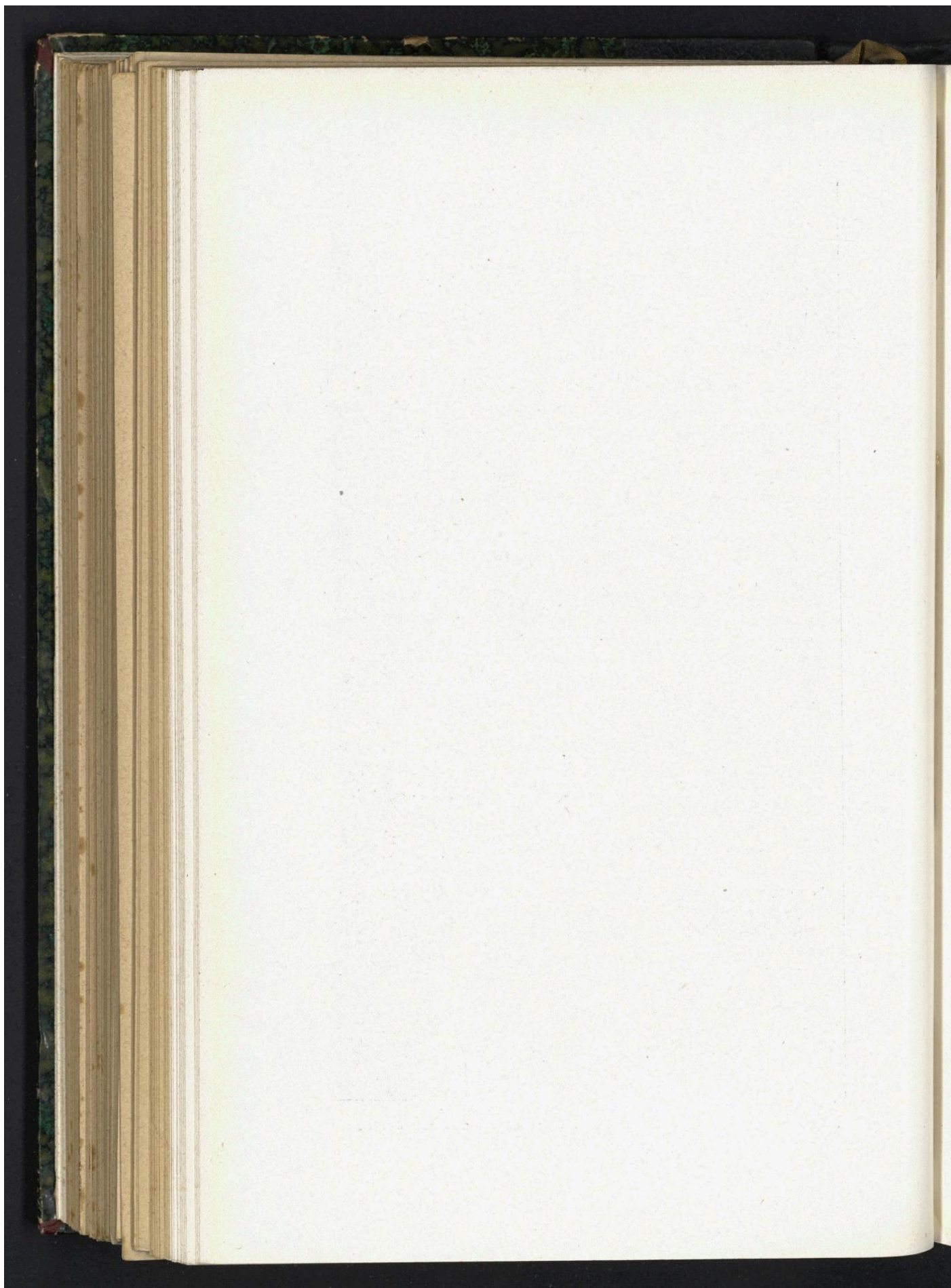
La réputation de cette maison n'est plus à faire, elle est connue du monde entier pour la régularité de ses produits.

M. Laurent étant président du Jury était hors concours ; il avait été également hors concours et secrétaire de la Classe 52 en 1900.



Robe breitschwaenze blanc et étole zibelines de la maison PFEIFFER-BRUNET, de Paris.





Maison PFEIFFER-BRUNET, 17-19-21, rue de l'Ancienne-Comédie, 5-7-9, passage du Commerce, 132, boulevard Saint-Germain, à Paris.

Maison fondée en 1803 par M. Pfeiffer-Brunet, François, et dirigée successivement par le fils, le petit-fils et l'arrière-petit-fils du fondateur.

Ce dernier, M. Pfeiffer-Brunet, Bernard, président de la Chambre Syndicale des fourreurs et pelletiers, vice-président des Comités d'admission et d'installation Classe 52 et membre du Jury, secrétaire-rapporteur Classe 52, a pris la direction de la maison en février 1888.

Cette maison, depuis une vingtaine d'années, a dû s'agrandir considérablement, pour répondre aux demandes de la France et de l'Étranger.

La vitrine occupait un emplacement de 4 m. 50 sur 3 mètres soit 13 mq. 50 et reproduisait une partie de magasin, montrant des vendeuses et des mannequins, faisant l'article à une acheteuse à laquelle on présentait les plus belles zibelines et les plus beaux renards argentés qui existent.

Une essayeuse lui offrait un costume tout en breitschwaenze blanc garni de queues de zibelines et une étole de zibelines d'une valeur de 15.000 francs. Une autre lui montrait un grand vêtement tout en zibelines de Sibérie d'une valeur de 60.000 fr.

L'acheteuse elle-même portait un costume vert garni de chinchilla du Pérou et un collet pareil ; le chapeau et le manchon, également de chinchilla, représentaient ce qui existe de plus beau dans cette fourrure.

L'ensemble de l'Exposition était attrayant et les personnages, au lieu de présenter la raideur ordinaire aux mannequins, avaient au contraire de la grâce et de la souplesse.

Le reste de la vitrine contenait toutes sortes de fourrures rares et parmi elles un tapis de lion de toute beauté.

M. B. Pfeiffer étant membre du Jury, la maison a donc été classée hors concours.

Récompenses antérieures

1855	Paris	. . .	Médaille de bronze.
1867	—	. . .	— argent.
1878	—	. . .	— or.

1900 Paris Grand prix.

1904 Saint-Louis. Hors concours, membre du Jury.

A la suite de cette Exposition, M. B. Pfeiffer a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Les collaborateurs suivants ont obtenu :

M ^{lle} Berthe CHEVIET,	un diplôme de médaille	d'or.
M ^{me} RIVES	—	— argent.
M ^{lle} Suzanne DUFIEUX	—	— bronze.
M ^{me} LUX	—	— —

Les coopérateurs suivants ont obtenu :

M ^{mes} BACHELIN	un diplôme de médaille de bronze.
MOREAU	— — —
POINTET	— — —

GRANDS PRIX

Maison C.-E. CHAPAL frères et C^{ie}, 9, rue Kléber, à Montreuil (Seine), couperie de poils, teinturerie de peaux.

Maison fondée en 1857, par le père de MM. Clément et Emile Chapal, qui lui succédèrent en 1890 ; a une usine à Montreuil, une autre à Crocq (Creuse) et une à Brooklyn (Etats-Unis).

Cette maison, en grande prospérité, a acquis une des premières places dans la teinturerie des fourrures, poils pour la chapelierie et, avec des brevets d'épilage, s'est fait une spécialité presque exclusive pour la fabrication des imitations de loutre soit en lapin, rat musqué ou ratgondin.

Le Jury lui a accordé un Grand prix.

La maison avait déjà obtenu :

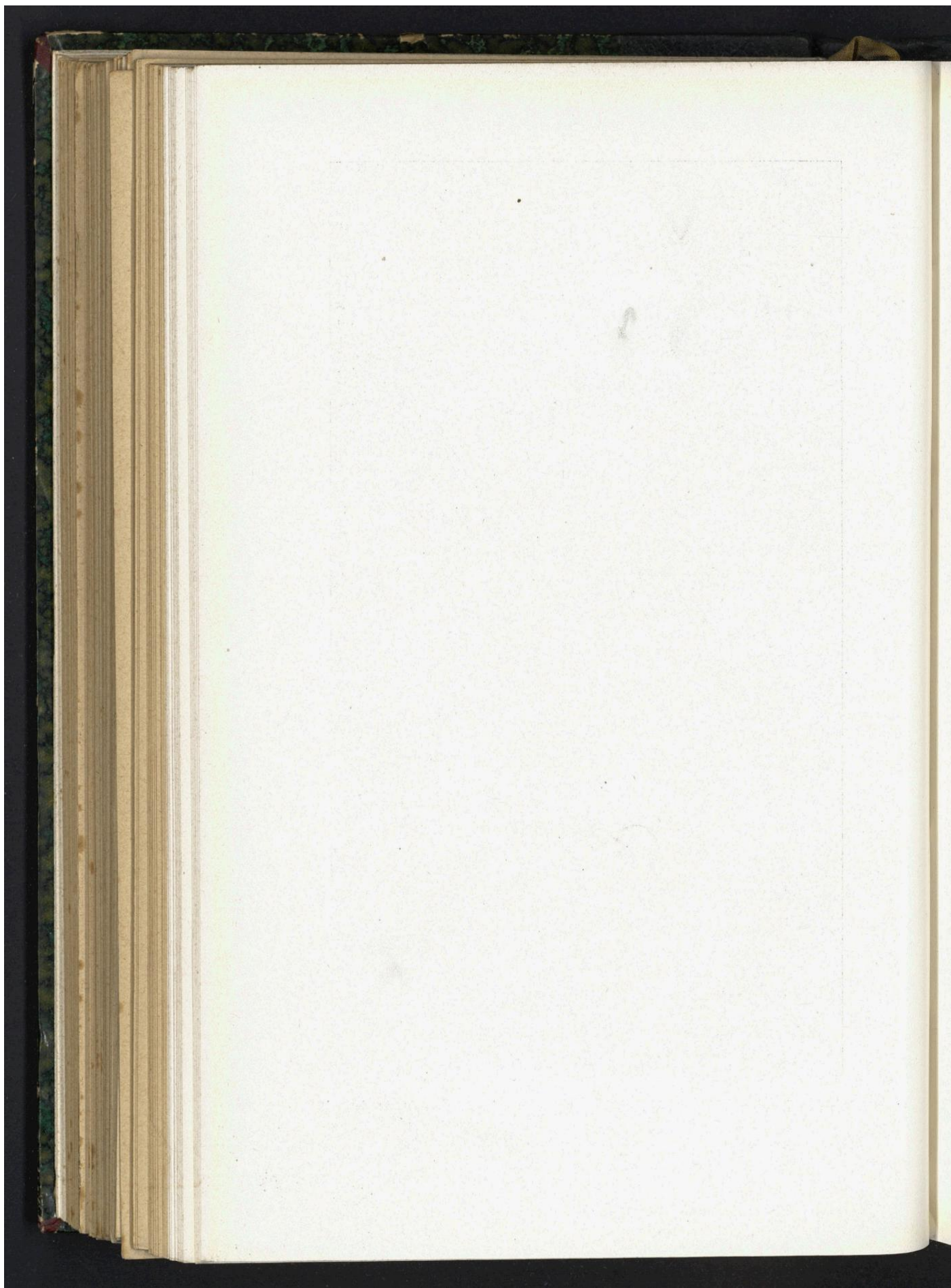
En 1867, Paris	Médaille d'argent.
En 1878, —	— d'or.
En 1889, —	— —
En 1900, —	Grand prix.
En 1904, Saint-Louis . .	—

M. Clément Chapal a été nommé chevalier de la Légion d'honneur, pour son Exposition à Saint-Louis, 1904.



Bib.
CNAM

Collet, manchon, jupe et chapeau chinchilla du Pérou, de la maison PFEIFFER-BRUNET, de Paris.



Collaborateur :

M. ECLACHE, diplôme de médaille d'argent.

Coopérateurs :

MM. GARANDÉ, médaille de bronze.

MALTERRE, — —

Maison DOLAT et C^{ie}, 89, rue Alexandre-Dumas, Paris. —
Apprêt et lustre de pelleteries, couperie de poils pour chapellerie.

Maison fondée en 1875. A exposé des lapins lustrés, lapins éjarrés, lapins rasés et 1/2 rasés ; lièvres lustrés, rats lustrés, opossums lustrés, renards lustrés et mongolie lustrée, plus des apprêts de lapins et peaux diverses et un assortiment de poils pour chapellerie, montrant la bonne production française toujours croissante de cette firme, qui n'a cessé de perfectionner sa fabrication.

Le Jury lui a décerné un Grand prix.

Cette maison avait déjà obtenu :

En 1889, Paris Médaille d'argent.

En 1900, — — or.

En 1904, Saint-Louis . . Grand prix.

Collaborateur :

M. MASSIOTTAZ, diplôme de médaille d'argent.

Maison Félix JUNGSMANN, 106-108, rue Montmartre, Paris.

Secrétaire de la Classe 52. A fondé sa maison en 1876, et en peu de temps est arrivé à en faire une des premières maisons de fourrures de Paris. A obtenu :

1889 Paris Médaille d'argent.

1900 — Grand prix.

1903 Hanoi —

1904 Saint-Louis . . . —

La vitrine était isolée et occupait un emplacement de 2 m. 25 sur 4 m. 50 soit 10 mq. 12, la décoration intérieure en était très soi-

gnée et les objets exposés, en très belles fourrures, étaient très bien travaillés. On y remarquait entre autres, un manteau de vison Canada d'une valeur de 9.000 francs, une sortie de bal hermine et chinchilla de 5.000 francs, une étole de chinchilla du Pérou, remarquable par sa qualité, avec le manchon assorti



Manteau vison du Canada, de la maison Félix JUNGMAHN, de Paris.

d'une valeur de 5.200 francs, un manteau breitschwaenz et zibelines de 6.000 francs ; une étole zibeline 6.000 francs, un boléro vison 2.000 francs, le tout groupé avec beaucoup de goût sur des mannequins à tête de cire.

Le Jury n'a pas hésité à lui donner le Grand prix qu'il méritait. Et M. Jungmann vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Les collaborateurs ont obtenu :

M^{me} BLINETTE, diplôme de médaille d'argent.

M^{lle} CHARLEY, — — —

M^{me} JOSSELIN, — — —



Jaquette breitschwaenze, de la maison Félix JUNGSMANN, de Paris.

Les coopérateurs :

M. SCHMIDT, diplôme de médaille de bronze.

M. SCHULTZ, — — —

M. JOFFRE, — mention honorable.

M^{lle} LEROUX, — — —

Maison LAFRIQUE et fils, ✱, 84, avenue Philippe-Auguste, Paris. — Lustrage, couperie de poils, apprêt de peaux, fondée en 1850. Une usine à Paris et une à Fismes (Marne).

A exposé des peaux de lapins lustrés imitation loutre, noir, marron, chinchilla, etc., des rats d'Amérique, lustrés zibeline, vison loutre ; des croix de kids lustrés ; des peaux de loutre de mer lustré spécial et enfin poils pour chapellerie.

Cette maison, une des plus importantes dans son genre d'affaires, a toujours maintenu la réputation de sa bonne fabrication. Le Jury lui a accordé un Grand prix.

M. Lafrique avait déjà obtenu :

En 1889, Paris Médaille d'or.

En 1900, — Hors concours (Jury).

En 1904, Saint-Louis . . Grand prix.

Collaborateur :

M. ANGLADE, diplôme de médaille d'argent.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons la mort de M. Lafrique père, qui sera regretté de tous ses confrères et nous adressons nos sincères condoléances à sa veuve et à son fils, son collaborateur, qui continue la maison.

DIPLÔME D'HONNEUR

Maison C. CHANEL et C^{ie}, Compagnie Sibérienne, 27, 1 rue Saint-Honoré, Paris.

Fondée en 1897 par son directeur actuel, M. C. Chanel, a toujours été en progression depuis sa fondation. Sa vitrine a été très remarquée. M. Chanel avait exposé des objets faits de belles fourrures, recherchant la nouveauté ; le tout, placé sur des mannequins à tête de cire, était très artistement disposé.

Les vêtements les plus remarquables étaient : un boléro de vison russe, un costume de breitschwaenz noir, une étole de zibelines,

une jaquette Louis XV en loutre garnie d'hermine, une en rats musqués argentés du plus joli effet et, de plus, une collection de renards bleus, argentés, blancs, etc.

Quelques petits oursons et astrakans naturalisés donnaient à l'ensemble une note gaie. Le Jury n'a pas hésité à lui accorder le diplôme d'honneur.

Cette maison avait déjà obtenu :

1902, Lille. . . Médaille d'or.
1903, Reims. . Diplôme d'honneur.

Et M. Chanel vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Collaborateur :

M^{me} CHANEL, diplôme de médaille d'or.

Coopérateurs ;

M. ITHIE, diplôme de médaille de bronze.

M^{me} MEYER, — — —

MÉDAILLE D'OR

Maison ROUBAULT, 66, avenue de Chanzy, Paris. — Teinturerie en fourrures.

Fondée en 1881. Expose des tapis en chèvre de Chine, imitation loup, tigre, etc., peaux de loups, article automobile, croix kid, mongolie, lustrages divers, peaux poulains lustrés imitation naturel.

Paris, 1900 . . . Médaille d'argent.
Saint-Louis, 1904 . . . — —
Liège, 1905 . . . — d'or.

Nous avons eu le chagrin d'enregistrer depuis, le décès de M. Roubault père, qui sera regretté de tous ses confrères.

Collectivité de la fourrure.

Vu la grande différence qui existait dans l'importance des maisons et dans les récompenses obtenues précédemment par les exposants, le Comité a décidé de donner des récompenses individuelles.

Le Jury a donc décerné les diplômes suivants pour la Collectivité de la fourrure.

GRANDS PRIX (collectivité)

Maison GRISON KÉGEL et C^e, ancienne maison Grébert et Grison, 48, rue de l'Arbre-Sec, Paris.

N'a exposé qu'un tapis de tigre royal, avait fait du reste son Exposition principale, je ne sais pourquoi, dans le pavillon des colonies africaines.

Vu le peu d'importance de cette Exposition, le Jury international ne lui avait accordé qu'une médaille, mais en raison des grandes récompenses obtenues par la maison dans les Expositions précédentes, le Jury de Groupe lui fit donner un diplôme de Grand prix.

Récompenses antérieures :

1867, Paris	Médaille d'or.
1889, —	— —
1897, Bruxelles	Grand prix.
1900, Paris	Hors concours (membre du J.)

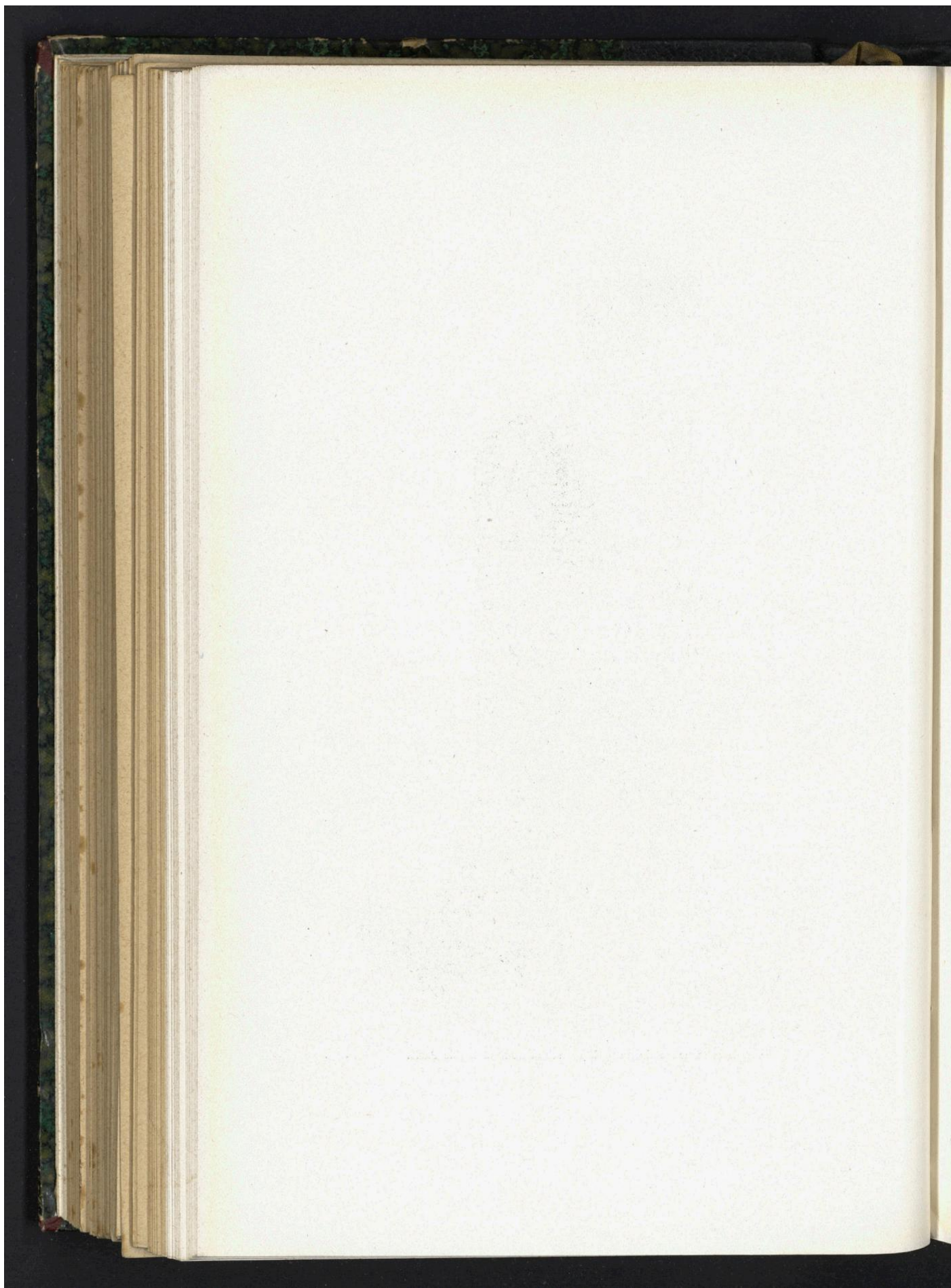
Maison GRUNWALDT, P.-M., O , 6, rue de la Paix, Paris.
— Fourrures.

A exposé un manteau caracul garni passementerie et une robe caracul blanc garnie tresse et soutache, de bon goût mais un peu simples peut-être pour une maison habituée à faire de beaux articles.



Étole et manchon zibelines, de la maison Ruzé et C^{ie}, de Paris.

Bib.
CNAM



En raison de la renommée de cette maison, et des récompenses qu'elle a antérieurement obtenues, le Jury lui a décerné un Grand prix.

A pris part à presque toutes les Expositions depuis 1871.

Récompenses antérieures :

En 1878, Paris Médaille d'or.

En 1889, — Hors concours. (Membre du Jury).

En 1900, — —

En 1904, Saint-Louis . Grand prix. (en collectivité de la couture).

Coopérateur :

M. GRUNWALDT, Harry, diplôme de médaille de bronze.

Maison RUZÉ et C^{ie}, 26, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris. —
Fourrures.

A présenté un costume complet drap marron et caracul marron ainsi qu'un carrick caracul marron.

Mais avait surtout exposé une fort belle étole de zibelines très bien travaillée avec le manchon assorti, disposés très gracieusement sur un mannequin à tête de cire, habillé en velours bleu.

Avait aussi une parure en très beaux renards sitka pointillé.

Aussi le Jury lui a décerné un diplôme de Grand prix.

M. Ruzé a succédé à M. Labroquère en 1897 et avait déjà obtenu, en 1900, un Grand prix.

Collaborateurs :

MM. SCHMIDT, Joseph, diplôme de médaille d'argent.

BÉCÉ, Henri, diplôme de médaille de bronze.

Coopérateur :

M. HAESSNER, Charles, diplôme de médaille de bronze.

MÉDAILLES D'OR (collectivité).

Maison BECH, Adolphe-Gustave, 105, rue Saint-Honoré, Paris.
— Fourrures.

Ancienne maison Servant, puis Waréka et Shall, n'avait pas exposé depuis l'Exposition de Vienne 1873, où elle avait obtenu un diplôme d'honneur.

Cette année, à Liège, M. Bech présentait un manteau de breitschwaenze brodé et une sortie de bal doublée hermine, garnie de renard blanc très bien réussie.

Différents petits objets complétaient son Exposition.

Le Jury lui a décerné un diplôme de médaille d'or.

Maison BORDAGE, Emile, 1, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris. — Fourrures.

Fondée en 1865 par le père du directeur actuel.

M. Bordage avait exposé un costume de breitschwaenze noir brodé d'or. Ces objets étaient remarquables par la façon dont ils avaient été confectionnés et travaillés, et le Jury n'a pas hésité à lui accorder une médaille d'or.

Récompenses antérieures.

En 1889, Paris. Médaille de bronze.

En 1900, Paris. Médaille d'argent.

MÉDAILLES D'ARGENT (collectivité).

Maison CORBY, Théodule-Léon, 2, rue Milton et 46, rue Lamartine, Paris. — Fourrures.

Successeur de L. Riébel et A. Lachnitt. Maison fondée en 1849.

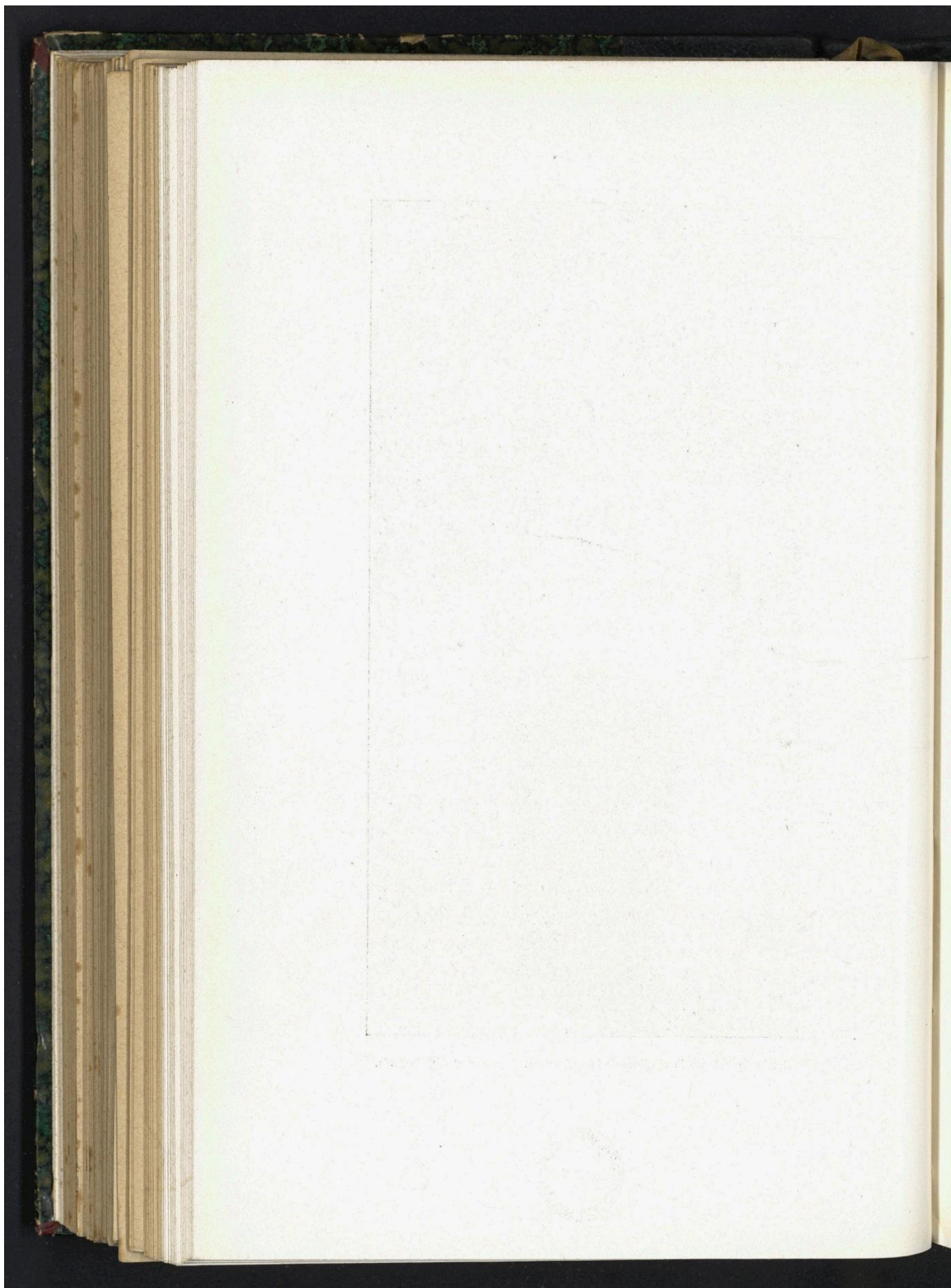
A exposé un très joli paletot sac en hermine, avec broderies, un collet formant étole en martre du Canada et passementeries, plus une cravate de deux peaux en renard argenté.

Bien que M. Corby exposât pour la première fois, le Jury lui a décerné une médaille d'argent pour le récompenser de l'effort qu'il avait fait.



Sortie de bal garnie zibelines de la maison CH. ZACHWEY et C^{ie}, de Paris.

Bib.
CNAM



Les coopérateurs ont obtenu :

M. KERMER, Otto, diplôme de médaille de bronze.

M^{me} FAREZ, Louise, diplôme de médaille de bronze.

Maison Ch. ZACHWEY et C^{ie}, 16, rue Monge. — Fourrures.

Ancienne maison Lautherborn, a beaucoup grandi depuis que M. Zachwey en a pris la direction.

Exposait pour la première fois. Le Jury lui a décerné un diplôme de médaille d'argent pour l'effort qu'il a fait et pour le récompenser de son Exposition très réussie.

M. Zachwey avait envoyé une sortie de bal velours rose garnie zibelines et dentelles et un paletot vison du Canada travaillés avec goût. Les deux objets sur mannequins à têtes de cire formaient un très bon ensemble.

MÉDAILLES DE BRONZE (collectivité).

Maison BERGSTROM, Hermann, 6, rue de la Michodière, Paris.
— Fourrures.



Jaquette breitschwaenz et hermine, de la maison BERGSTROM, de Paris.

Maison récente, qui exposait pour la première fois, et présentait



une jaquette de breitschwaenz garnie hermine et une jaquette de loutre bien travaillée.

Elle avait présenté également un petit boléro avec manchon en vison.

Le Jury lui a décerné un diplôme de médaille de bronze.



Jaquette vison du Canada, de la maison GUTTMANN, de Paris

Maison GUTTMANN, Jacob, 5, rue de l'Ancienne-Comédie, Paris. — Fourrures.

A envoyé dans la Collectivité une jaquette de vison du Canada et un manteau de caracul garni de zibelinette.

L'effet était satisfaisant. C'était la première fois que cette maison, de création récente, participait à une Exposition.

Le Jury lui a décerné un diplôme de médaille de bronze.

SECTIONS ÉTRANGÈRES

BELGIQUE

PALAIS DES FORÊTS

Le gouvernement belge avait exposé dans le Palais des Forêts et de la Chasse, quatre dioramas qui étaient une merveille d'exécution, tant au point de vue artistique qu'au point de vue de la naturalisation.

Le peintre, M. VIAUDIER, mérite tous nos compliments.

Le premier diorama représentait, au bord de la mer, toutes sortes d'oiseaux; principalement des mouettes, vanaux, courlis, etc.

Le second reproduisait, avec la faune qui lui convient, dans un cadre réussi à souhait, un coin de forêt sauvage où prenaient place des sangliers, renards et blaireaux.

Le troisième diorama nous montrait, dans un paysage également forestier, des cerfs, des putois, des grouses, etc.

Le quatrième représentait d'autres hôtes des bois, chevreuils, perdreaux, lièvres, lapins, gracieusement dispersés dans un cadre charmant à la lisière d'une forêt.

Le Gouvernement, ne devant avoir qu'une récompense unique pour tout le Palais des Forêts, nous n'avons pu que lui adresser toutes nos félicitations.

DIPLÔME D'HONNEUR

SÉVERIN, à Bruxelles.

Exposait une très belle collection d'oiseaux et d'insectes nuisibles.

Cette grande vitrine qui figurait au Palais des Forêts et de la Chasse, était très remarquée pour la bonne naturalisation et l'heureuse disposition des bêtes présentées. Le Jury lui a décerné un diplôme d'honneur.

MÉDAILLES D'OR

GÉRARD, Jules, à Liège.

Exposait à la Fragnée une vitrine isolée renfermant une collection très curieuse et très complète des oiseaux de la Belgique, ce qui lui valut un diplôme de médaille d'or.

SOCIÉTÉ ANONYME « LA TRICHOPIÈSE » anciens établissements Van de Castule, à Ledeberg-les-Gand.

Exposait des procédés d'isolements et machines isolantes très intéressants, faits avec des poils comprimés. C'est sans doute pour cette raison que cette Exposition a été rattachée à la Classe 52.

Le Jury lui a donné la médaille d'or.

MÉDAILLES D'ARGENT

M. de CONTRERAS, Marcel.

Avait envoyé un livre très documenté sur tous les oiseaux existant en Belgique. Le Jury, après avoir pris connaissance de

ce traité, décerna d'un commun accord à son auteur une médaille d'argent.

M. de RÈZE, Félix, à Etterbeck.

A pris la suite de la maison de Vandepœl, Auguste, fondée en 1873.

Exposait une très belle collection d'oiseaux nuisibles très bien naturalisés, sa vitrine était située dans le palais des Forêts et de la Chasse.

M. de Rêze a obtenu une médaille d'argent bien qu'il exposât pour la première fois.

MENTION HONORABLE

M. MARQUET-DAULOY, à Laroche.

Avait exposé dans le palais des Forêts et Chasse, un sanglier naturalisé en entier. Mais le peu d'importance de cette Exposition n'a pas permis au Jury de lui décerner une récompense plus élevée que la mention honorable.

BULGARIE

Les exposants de ce pays figuraient tous dans le pavillon de la Bulgarie, à la Boverie.

MÉDAILLES D'OR

M. IGNAT, D. KLEPTCHEFFET fils, à Gabrovo.

Ramasse les peaux et fabrique des paletots de peaux sauvages. Cette firme appartient à une des plus importantes parmi les

maisons bulgares qui ont exposé à Liège. Le Jury lui a décerné une médaille d'or pour sa collection de peaux.

STOEFF, Stéphan, à Sophia.

Maison fondée en 1890 pour l'achat de pelleteries, est très renommée à Sophia.

A exposé différentes peaux tuées sur son territoire notamment des ours, des loups, des sangliers assez rares.

Le Jury lui a donné une médaille d'or.

MÉDAILLES D'ARGENT

KOJOUHAROFF, R.-Dimitre, à Osman-Pasar.

Maison fondée en 1880.

Exposait une collection de peaux ramassées dans son pays : Ecureuils, chats sauvages, loups, lièvres, blaireaux, renards, chevrettes. A obtenu une médaille d'argent.

VELITCHKOFF, Péter, à Sofia.

Fondée en 1890, Pelletier vendant des peaux recueillies dans la contrée et confectionnant des couvertures et vestons de fourrures.

Maison de quelque importance pour ce genre d'affaires; avait présenté des peaux d'ours, couvertures doublées de fourrures, ours empaillés et différentes pièces de fourrures confectionnées pour lesquels M. Velitchkoff a obtenu une médaille d'argent.

MÉDAILLES DE BRONZE

CHRISTOFF, Georges, à Doubnitza.

Chasseur amateur, a exposé différentes peaux brutes tuées par lui, ours, chevrettes, cerfs, chamois. Il a obtenu une médaille de bronze.

KOLEFF, Christoff, à Silistra.

Fondée en 1880.

Nous a présenté une collection de peaux tuées dans sa contrée, loutre, renard, chats sauvages, lièvre, écureuil. Cette Exposition un peu plus importante que la plupart de celles qui l'entouraient a retenu notre attention, M. Koleff a obtenu une médaille de bronze.

VODEFF, Jor, à Karnobat.

Fondée en 1889.

De même, a exposé les peaux représentant les produits des chasses de son pays, 6 renards. A obtenu une médaille de bronze.

MENTIONS HONORABLES

DASCALOFF, Dimitre, à Rila Doupnitza.

Nous présente également 8 peaux brutes provenant de son terroir; leur peu d'importance, tant par la valeur que par la rareté, n'a pas permis d'attribuer à cet exposant plus qu'une mention honorable.

Capitaine HADJIEFF, à Pleven.

A envoyé les produits de ses chasses.

KALDARAMOFF frères, à Vratza.

Ont aussi envoyé des peaux de loups abattus sur leur territoire.

KOJOUHAROFF, Netcho-N., à Satar Pasardjik.

Fondée en 1886.

A exposé les principales espèces de peaux tuées dans son pays, 2 chats sauvages, 2 renards, 2 lièvres.

SAVOFF, Iv.-S., à Berkovitz.

A de même présenté différentes peaux brutes tuées dans sa province, 2 renards, 2 loutres.

CANADA

Le Canada, nous ne savons pourquoi, n'avait pas été rangé dans la Classe 52, aussi le Jury dut-il se contenter d'admirer une très belle collection de buffles, loups de prairies, élans, caribous, moose, antilopes, ours blancs et noirs loutres, martres, rats musqués, feshes, castors, blaireaux, gloutons, bœufs musqués et oiseaux des mers de glaces du nord du Canada.

CHINE

MÉDAILLE D'ARGENT

GOUVERNEMENTS DE HANKOW, FOOCHOW et CANTON.

Les Commerçants de ces pays avaient exposé dans le Hall de l'Industrie, et aussi au pavillon du gouvernement chinois, des peaux de tigres, léopards, singes, chèvres du Thibet.

Le gouvernement de Houpeck avait déjà obtenu, à l'Exposition de Saint-Louis 1904, des Grands prix, médailles d'or, etc., dans différentes Classes, mais n'avait pas exposé dans la Classe 52.

Une médaille d'argent leur a été attribuée.

RUSSIE

MÉDAILLE D'OR

Maison Ossip LEW, 28, avenue de Neuilly, à Paris. — Fourreur.

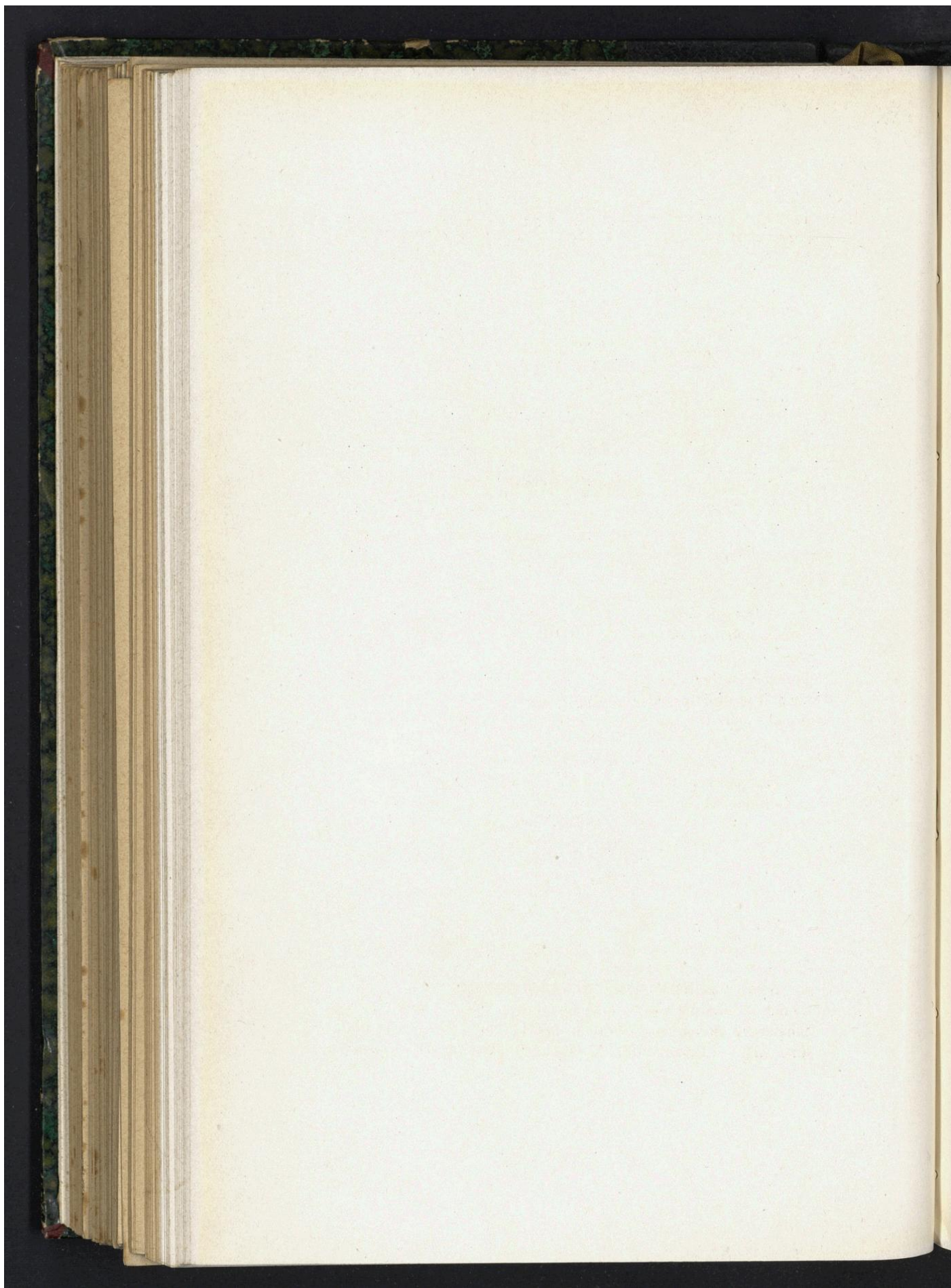
La Russie n'avait, dans la Classe 52, qu'un seul exposant; celui-ci du reste habite Paris et c'était la première fois qu'il participait à une Exposition universelle.

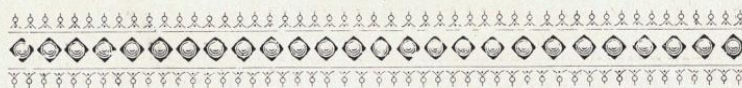
La disposition de son stand, faite surtout en vue de la vente, n'offrait rien de particulièrement intéressant, néanmoins, en considération de l'effort accompli par cette maison, qui n'emploie que 8 ouvriers et 12 ouvrières, le Jury international des récompenses lui avait décerné une médaille d'argent.

M. Ossip Lew ne se trouvant pas satisfait, réclama au jury du Groupe qui examina à nouveau son Exposition et trouva suffisante la médaille d'argent accordée.

Toutefois, à la suite de nouvelles réclamations, le Jury supérieur finit par lui accorder une médaille d'or.







CONCLUSIONS

Du rapport qu'on vient de lire, il convient de tirer quelques déductions utiles pour les Expositions futures.

Au lieu de faire partie de la Classe 52, désignée pour la fourrure, certaines maisons avaient préféré exposer soit aux Colonies, soit dans d'autres Classes, où, en l'absence de concurrents, il leur était plus facile de se faire remarquer et d'obtenir des récompenses.

Il faudrait réprimer de pareils abus et obliger toutes les maisons de fourrures et pelleteries à exposer dans la même Classe.



Nous ferons remarquer à ce sujet que l'industrie de la fourrure n'est pas à sa vraie place dans le Groupe des PRODUITS DE LA CHASSE où elle est rangée depuis si longtemps.

Pour ce double motif, nous émettons le vœu : qu'à l'avenir, dans les Expositions, un Groupe spécial soit réservé à la Fourrure sous le titre : FOURRURES ET PELLETERIES BRUTES, APPRÊTÉES

ET CONFECTIONNÉES ET ACCESSOIRES. Cette classification se justifierait amplement par l'importance chaque jour croissante de l'industrie et du commerce des fourrures, importance déjà signalée au cours du présent rapport.



En raison de précédents établis par l'usage, le Jury se croit obligé de décerner à toutes les maisons qui exposent une récompense au moins égale à celle qu'elles ont précédemment obtenue, même lorsque ces maisons n'ont pas fait l'effort nécessaire pour présenter une Exposition digne d'elles.

Il y aurait danger pour l'avenir de nos Expositions à perpétuer de pareils errements et il serait juste de ne donner la même récompense qu'antérieurement, que si elle est méritée.



Rappelons également qu'aucune Exposition n'a jamais été prête à l'ouverture. Cela vient, croyons-nous, de ce que les exposants s'y prennent trop tard et qu'ils pensent toujours avoir le temps.

Nous dirons même plus, il y en a aussi qui attendent que les autres soient installés pour prendre des idées, de sorte que les uns retardent pour ne pas être copiés et les autres pour copier, et c'est l'Exposition qui en souffre.

Il y aurait peut-être moyen de limiter ces retards à une date déterminée et appliquer une pénalité quelconque.



Les bons rapports que nous avons entretenus avec les exposants et membres du Jury des autres pays et particulièrement avec ceux de la Belgique, les concours empressés que nous avons reçus du Gouvernement belge, dont l'Exposition à Liège fut d'ail-

leurs particulièrement remarquable et remarquée, prouvent que tous nos collègues, ceux de France comme ceux de l'étranger, ont tenu à honneur de remplir leur mission avec la plus parfaite courtoisie internationale. Il me sera permis de les en remercier puisque cet accord est un élément indispensable au succès des Expositions.



TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	7
Comités d'admission et d'installation	9
Comité d'admission	9
Comité d'installation	10
Budget	14
Jury international des Récompenses	15
Membres français du Jury	15
Composition du jury international des récompenses	16
Composition du Jury du Groupe IX	17
Liste des Exposants	19
Section française	19
Sections étrangères	20
Belgique	20
Bulgarie	20
Chine	21
Russie	21
Liste des Récompenses décernées aux exposants de la Classe 52.	23
Collaborateurs	26
Coopérateurs	27
Coup d'œil d'ensemble sur la Classe 52	29
La Section française	32
Description des Expositions	35
Section française	35
Sections étrangères	57
Belgique	57
Bulgarie	59
Canada	62
Chine	62
Russie	62
Conclusions	65

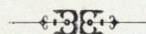


TABLE DES GRAVURES

Porte monumentale de l'Exposition	(<i>frontispice</i>)
Plan général de la Section française (Hall de l'Industrie) et emplacement de la Classe 52	11
Classe 52. Plan des installations	31
Ensemble des vitrines de la Classe 52	33
Vitrines de la Classe 52. Collectivité de la fourrure	36
Robe breitschwaenze blanc et étole zibelines de la maison Pfeiffer-Brunet, de Paris	37
Collet, manchon, jupe et chapeau chinchilla du Pérou, de la maison Pfeiffer-Brunet, de Paris	41
Manteau vison du Canada, de la maison Félix Jungmann, de Paris . .	44
Jaquette breitschwaenze, de la maison Félix Jungmann, de Paris . .	45
Etole et manchon zibelines, de la maison Ruzé et Cie, de Paris . . .	49
Sortie de bal garnie zibelines, de la maison Ch. Zachwey et Cie, de Paris	53
Jaquette breitschwaenze et hermine, de la maison Bergstrom, de Paris	55
Jaquette vison du Canada, de la maison Guttman, de Paris	56



